

ASIA AIDE AUX ORPHELINS

ANNEE SCOLAIRE

ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

Nom patronymique..... Prénom.....

Nom d'usage ou d'épouse..... Date de naissance.....

N° INSEE..... Adresse

N° de téléphone.....

Mail :

Célibataire Marié(e) PACS Ayant droit d'un agent décédé

Concubinage Divorcé (e) Séparé (e) Veuf (ve)

STATUT DU DEMANDEUR

Fonctionnaire : oui non si oui préciser le statut :

Titulaire Stagiaire Contractuel + de 6 mois dont AESH AED AVS

Retraité dernière affectation

Maître de l'enseignement privé

.....
Fonction/Grade : Date d'entrée dans l'académie :

Etablissement d'exercice..... RNE.....

Enseignement privé : oui non

PARENT DECEDE

Nom et prénom du conjoint décédé (e) :

Date de naissance : date de décès :

Conjoint fonctionnaire : oui non si oui, préciser le ministère :

ENFANT CONCERNE

Nom Prénom..... Né(e) le

Poursuite d'études (précisez niveau + section).....

Etablissement fréquenté (dénomination, localisation)
.....

Recherche d'emploi (depuis : précisez la date).

Description de la prestation :

Aide destinée à l'orphelin, suite au décès d'un parent agent de l'Education nationale ou au veuvage d'un parent, agent de l'Education nationale. En cas de famille reconstituée, la prestation n'est versée que si le parent décédé était agent de l'Education nationale.

Conditions :

L'orphelin doit être dans une des situations suivantes :

- être âgé de 16 à 28 ans et poursuivre des études,
- être âgé de 16 à 25 ans et être à la recherche d'un premier emploi : dans ce cas la prestation n'est versée qu'une seule fois.

Bénéficiaires

- les agents stagiaires ou titulaires en position d'activité ou à la retraite et domiciliés dans l'académie
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat, en position d'activité ;
- les agents non titulaires liés à l'État par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à six mois et rémunérés sur le budget de l'État ; les apprentis des services déconcentrés de l'EN
- les assistants d'éducation (AED) ; les auxiliaires de vie scolaire recrutés et rémunérés par les services déconcentrés de l'État ou les établissements publics locaux d'enseignement, les AESH
- ayants droit d'agents décédés (veufs et veuves non remariés, orphelins d'agents de l'État)

Pièces justificatives communes à fournir :

- Livret de famille,
- Dernier bulletin de salaire,
- RIB de l'agent.
- Copie intégrale de l'avis d'imposition N-2 du foyer (agent et conjoint).**

Et en fonction de votre situation professionnelle ou familiale :

- Contrat de travail pour les contractuels
- Titre de pension pour les retraités,
- Justificatifs de votre situation familiale (déclaration PACS, **jugement de divorce spécifiant la garde des enfants**, certificat de décès...) pour les données non reportées sur le livret de famille.

Pièces justificatives spécifiques :

- Certificat de décès,
- Certificat de scolarité pour l'année en cours ou inscription pôle emploi.

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et m'engage à signaler à l'administration tout changement (administratif, familial, coordonnées...).

A

Le

Signature du demandeur

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE RECEPTION :

DATE TRAITEMENT :

REJET : MOTIF.....

QFA :=< au plafond requis

DECISION : Le présent dossier est conforme aux critères pour le versement de la prestation

MONTANT ACCORDE:.....

Pour le recteur et par délégation

